REPUBLIQUE FRANCAISE

Département	Arrondissement	Canton	Commune
Allier	Moulins	Bourbon l'Archambault	BUXIERES-LES-MINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté municipal portant prolongation de délai des arrêtés n° 10/2023-n°11/2023 d'interdiction de l'accès au trottoir devant le « N°6, Rue Gabriel Péri »

Le Maire de BUXIERES-LES-MINES,

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2223-13 et suivants ;

VU l'arrêté N° 10/2023 portant interdiction de l'accès au trottoir devant le « N°6 Rue Gabriel Péri » (parcelle cadastrée E 210),

VU l'arrêté N° 11/2023 portant prolongation de délai d'interdiction de l'accès au trottoir devant le « N°6 Rue Gabriel Péri » (parcelle cadastrée E 210),

19 avril 2023
Acte rendu exécutoire
19 avril 2023
Date de mise en ligne sur le site de la commune
19 avril 2023

Date d'affichage

Considérant que les travaux sur la propriété sise « 6, Rue Gabriel Péri », ne sont toujours pas exécutés à ce jour, il est nécessaire de prolonger l'interdiction d'accès au trottoir,

ARRETE

Article unique: L'interdiction d'accès au trottoir par les piétons, est prolongée jusqu'au 19 mai 2023.

Fait à BUXIERES-LES-MINES, le 19 avril 2023

OLIVIER Brigitte, Maire.